

**Vous voulez
faire un
signalement ?**

**Utilisez le site
internet :**

www.frelonsasiatiques.fr



Les partenaires :

- ♦ *Conseil Départemental de la Drôme,*
- ♦ *Valence Romans Agglo,*
- ♦ *Montélimar Agglomération,*
- ♦ *Arche'Agglo,*
- ♦ *Fédération Départementale de la Chasse de la Drôme (FDC26),*
- ♦ *La CNR*



Drôme

**La lutte
contre le
frelon
asiatique
2019**



Nom : le frelon asiatique – *Vespa velutina nigritorax*

Origine : Asie

Introduction en France : 2004 en région Aquitaine. Progression très rapide. Aujourd'hui la quasi-totalité de notre pays est impacté par cet envahisseur. Il est présent dans les pays limitrophes.

Danger : Arrêté Ministériel en 2012. *Vespa Velutina* est classé « danger sanitaire de 2ème catégorie » pour son caractère invasif et nuisible.

Situation dans la Drôme : Il colonise notre département depuis 2013. Chaque année le nombre de communes touchées augmente ainsi que le nombre de nids trouvés et détruits. Cette augmentation est exponentielle :

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nids trouvés	3	3	24	102	117	393

Les risques

Environnemental : fort prédateur d'insectes,

Apicole : prédateur redoutable des abeilles et peut détruire un rucher en peu de temps,

Agro-écologique et économique : baisse de la pollinisation et conséquence pour l'agriculture,

Santé publique : faible agressivité en général, sauf à proximité des nids ➤ attaques massives, piqûres profondes, conséquences identiques au frelon européen.

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

- Dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen.
- Thorax entièrement noir, ailes foncées.
- Extrémité de ses pattes jaune.
- Tête vue de face orange, noire sur le dessus.



Les nids :

Au printemps une femelle construit un nid primaire de petite taille, situé souvent à faible hauteur. Puis la colonie déménage par manque de place et s'installe dans un nid situé généralement en haut d'un grand arbre (15 à 25 m et plus). Ce nid secondaire peut atteindre 80 cm de diamètre et son ouverture est située sur le côté.



Où signaler les nids ?

Sur la plateforme « www.frelonsasiatiques.fr ». La technique déclenchera, si nécessaire, la procédure de vérification et d'identification du nid.

Qui organise la destruction des nids ?

La Section Apicole du GDS26 contacte les entreprises pour détruire les nids.

Qui prend en charge les frais des destructions en 2019 ?

Pour les propriétaires (privés) qui sont concernés **par les 3 collectivités territoriales qui ont accepté de financer en partie les destructions (Agglo Valence-Romans, Arche AGGLO et Montélimar AGGO), une aide complémentaire du département est mobilisable,**

- une participation forfaitaire de 75 € leur est demandé (à régler le jour de la destruction à l'entreprise).

En dehors de ces trois territoires, il n'y a pas d'aide pour les destructions. Les propriétaires peuvent obtenir la liste des entreprises de destruction qui ont conventionnées avec la section apicole du GDS26 et peuvent se rapprocher de leur mairie pour une prise en charge éventuelle.

Dans tous les cas, il n'y a pas de financement pour les destructions qui se situent sur un domaine public (mairies), les sociétés.

L'efficacité de la lutte contre le frelon asiatique repose sur des actions collectives et nous sommes tous des acteurs.
En cas de découverte de frelons asiatiques dans votre environnement ou de nids lors de vos sorties nature, **SIGNEZ-LE au plus tôt SUR LA PLATEFORME : www.frelonsasiatiques.fr**